

**Procès-Verbal du Conseil Municipal Ordinaire  
du Lundi 28 février 2022 en salle du conseil  
à 20h00**

**PRESENTS :**

Mr BODIN Jean-Michel, Mme BON Amélie, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élixa, DARZACQ Vanessa, Mme DELTEIL Stéphanie, Mr DESCAMP Jean-Marie, Mme DUPUY Valène, Mr GENEAU Philippe.

**Excusés :** Mr BENOITON Olivier, Mr GALINAT Arthur, Mme LE DIGABEL Laetitia, Mme RODRIGUES Marine

**Absents :** Mr CHANET Jean-Pierre, Mr TRIGNOL François.

**Procurations :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Mme DARZACQ Vanessa.

Le quorum est atteint.

La Séance débute à 20h00, Madame le Maire présente l'ordre du Jour.

**ODRE DU JOUR**

- ❖ Délibération portant sur le vote des Comptes Administratifs, de Gestions et d'Affectations du résultat 2021 pour les trois comptes (commune, multiple rural et logements),
- ❖ Délibération portant sur le vote du budget primitif 2022,
- ❖ Délibération portant sur le vote des budgets annexes 2022,
- ❖ Délibération portant sur le vote des trois taxes,
- ❖ Délibération portant sur la modification des montants des indemnités du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> élus,

\*\*\*

**1a- Vote du Compte de Gestion**

**COMMUNE**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable, à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité des membres présents.**

## **1b- Vote du Compte Administratif**

### **COMMUNE**

Madame le Maire quitte la salle, Monsieur GENEAU prend la présidence.

Le conseil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame le Maire, lui donnant acte de la présentation, est résumé comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat reporté de 2020	215 012,78	Résultat reporté de 2020	27 906,87
Résultat de l'exercice 2021	163 751,41	Résultat de l'exercice 2021	- 65 267,68
Situation nette au 31.12.2021	378 764,19	Situation nette au 31.12.2021	- 37 360,81
		Reste à réaliser en dépenses	8 346,00
		Reste à réaliser en recettes	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité** des membres présents

## **1c- Affectation du resultat**

### **COMMUNE**

Madame le Maire annonce à l'assemblée les résultats à la clôture de l'exercice 2021, et, après en avoir délibéré le Conseil décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

<b>I- FONCTIONNEMENT</b>		
<b>1. Résultat reporté 2020</b>		215 012,78
<b>2. Résultat de l'exercice 2021</b>		98 483,73
<b>3. Situation nette au 31/12/2021</b>		341 403,38
<b>II- INVESTISSEMENT</b>		
<b>4. Résultat reporté 2020</b>		27 906,87
<b>5. Résultat de l'exercice 2021</b>		- 65 267,68
<b>6. Situation nette au 31/12/2021</b>		- 37 360,81
<b>7. Restes à réaliser Dépenses</b>		8 346,00
<b>8. Restes à réaliser Recettes</b>		0
<b>9. Solde des restes à réaliser</b>		8 346,00
		- 45 706,81

<b>10. Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (somme des lignes 6 et 9)</b>	
<b>III-AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3 – à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)</b>  <b>11. Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 16 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 6)</b>  <b>12. Facultative : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)</b>  <b>13. Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)</b>  <b>14. Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice (affectation au compte 1068 déduite – ligne 6 moins ligne 19)</b>	  45 706,81  200 000  245 706,81  133 057,38

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** des membres présents pour l'affectation des résultats tels que présenté ci-dessus.

#### **1d- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2022**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'établissement du budget primitif de l'exercice 2022.

Après analyse de chacun des articles dudit budget présenté par Monsieur GENEAU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **section d'exploitation** **692 057.38 €**
- **section d'investissement** **524 423.54 €**

Considérant que c'est un budget raisonnable et équilibré le conseil municipal, après en avoir délibéré décide **d'adopter à l'unanimité** des membres présents chaque article et vote les crédits nécessaires en recettes et en dépenses.

#### **1e- Vote du compte de Gestion** **MULTIPLE RURAL**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable, à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** des membres présents et **APPROUVE** le compte de gestion proposé ci-dessus.

### **1f- Vote du compte Administratif**

#### **MULTIPLE RURAL**

Madame le maire quitte la salle, Monsieur GENEAU prend la présidence.

Le conseil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame le Maire, lui donnant acte de la présentation, est résumé comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de 2020	0,00	Résultat reporté de 2020	-40 153.88
Résultat de l'exercice 2021	4 197.88	Résultat de l'exercice 2021	5 996.57
Situation nette au 31.12.2021	4 197.88	Situation nette au 31.12.2021	-34 157.31
		Reste à réaliser en dépenses	1 290
		Reste à réaliser en recettes	0

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité** des membres présents

### **1g- Affectation du résultat**

#### **MULTIPLE RURAL**

Madame le Maire annonce à l'assemblée les résultats à la clôture de l'exercice 2021, après en avoir délibéré le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

<b>III- FONCTIONNEMENT</b>	
<b>15. Résultat reporté (2020)</b>	0
<b>16. Résultat de l'exercice (2021)</b>	4 197.88
<b>17. Situation nette au 31/12/2021</b>	4 197.88
<b>IV- INVESTISSEMENT</b>	
<b>18. Résultat reporté (2020)</b>	- 40 153.88
<b>19. Résultat de l'exercice (2021)</b>	5 996.57

<b>20. Situation nette au 31/12/2021 (à reporter ligne 001 du budget d'investissement de l'exercice suivant)</b>	- 34 157.31
<b>21. Restes à réaliser Dépenses</b>	1 290.00
<b>22. Restes à réaliser Recettes</b>	0
<b>23. Solde des restes à réaliser</b>	1 290.00
<b>24. Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (somme des lignes 6 et 9)</b>	- 35 447.31
<b>III-AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3 – à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)</b>	
<b>25. Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)</b>	4 197.88
<b>26. Facultative : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)</b>	0
<b>27. Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)</b>	4 197.88
<b>28. Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice (affectation au compte 1068 déduite – ligne 3 moins ligne 13)</b>	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité** des membres présents

### **1h- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2022** MULTIPLE RURAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'établissement du budget primitif de l'exercice 2022.

Après analyse de chacun des articles dudit budget présenté par Monsieur GENEAU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **section d'exploitation** **11 704.12 €**
- **section d'investissement** **48 357.76 €**

Considérant que c'est un budget raisonnable et équilibré le conseil municipal, après en avoir délibéré décide **d'adopter à l'unanimité** des membres présents chaque article et vote les crédits nécessaires en recettes et en dépenses.

### **1i- Vote du Compte de Gestion** LOGEMENT

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable, à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui

s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité** des membres présents.

### **1j- Vote du Compte Administratif**

#### **LOGEMENT**

Madame le Maire quitte la salle, Monsieur GENEAU prend la présidence.

Le conseil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame le Maire, lui donnant acte de la présentation, est résumé comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de 2020	31 595.25	Résultat reporté de 2020	-11 873.25
Résultat de l'exercice 2021	13 255.43	Résultat de l'exercice 2021	4 403.90
Situation nette au 31.12.2021	44 850.68	Situation nette au 31.12.2021	-7 469.35
		Reste à réaliser en dépenses	0
		Reste à réaliser en recettes	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité** des membres présents.

**Délibération n° 2022-013**

### **1k- Affectation du resultat**

#### **LOGEMENT**

Madame le Maire annonce à l'assemblée les résultats à la clôture de l'exercice 2021, et, après en avoir délibéré le Conseil décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

<b>V- FONCTIONNEMENT</b>	
<b>29. Résultat reporté (2020)</b>	31 595.25
<b>30. Résultat de l'exercice (2021)</b>	13 255.43
<b>31. Situation nette au 31/12/2021</b>	44 850.68



<b>VI- INVESTISSEMENT</b>	
<b>32. Résultat reporté (2020)</b>	- 11 873.25
<b>33. Résultat de l'exercice (2021)</b>	4 403.90
<b>34. Situation nette au 31/12/2021</b> (à reporter ligne 001 du budget d'investissement de l'exercice suivant)	- 7 469.35
<b>35. Restes à réaliser Dépenses</b>	0
<b>36. Restes à réaliser Recettes</b>	0
<b>37. Solde des restes à réaliser</b>	0
<b>38. Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser</b> (somme des lignes 6 et 9)	- 7 469.35
<b>III-AFFECTATION du résultat de fonctionnement</b> (ligne 3 – à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	
<b>39. Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté</b> (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)	7 469.35
<b>40. Facultative : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10</b> (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	0
<b>41. Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)</b>	7 469.35
<b>42. Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice</b> (affectation au compte 1068 déduite – ligne 3 moins ligne 13)	37 381.33

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité** des membres présents.

## **2- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2022**

### **LOGEMENT**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'établissement du budget primitif de l'exercice 2022.

Après analyse de chacun des articles dudit budget présenté par Monsieur GENEAU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Section d'exploitation** **89 654.53 €**
- **Section d'investissement** **46 214.23 €**

Considérant que c'est un budget raisonnable et équilibré le conseil municipal, après en avoir délibéré décide **d'adopter à l'unanimité** des membres présents chaque article et vote les crédits nécessaires en recettes et en dépenses.

### **3- Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 4 juillet 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Vu la délibération n° 2020-029 voté en date du 10 juillet 2020,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier les indemnités de fonctions versées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Les 2 adjoints quittent la salle, il est passé au vote.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints au Maire à 502.34 € brut.

### **4- Opérations pluriannuelles – Autorisations de programme**

Selon l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales : « en application de l'article L.2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant.

Les secteurs « Voirie, réseaux et bâtiments », devant gérer dans un cadre pluriannuel des besoins d'investissement, je vous propose de réviser les autorisations de programme :

Dans le cadre de la réhabilitation du bourg, je vous propose le programme d'investissement suivant :

Sur l'exercice 2022 :	200 000 €
Sur l'exercice 2023 :	70 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote **pour à l'unanimité** des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22h

Fait à AUBAS, le 28 /02/2022

Le/la Secrétaire de Séance  
DARZACQ Vanessa



Madame le Maire  
Valène DUPUY

